

FERCO

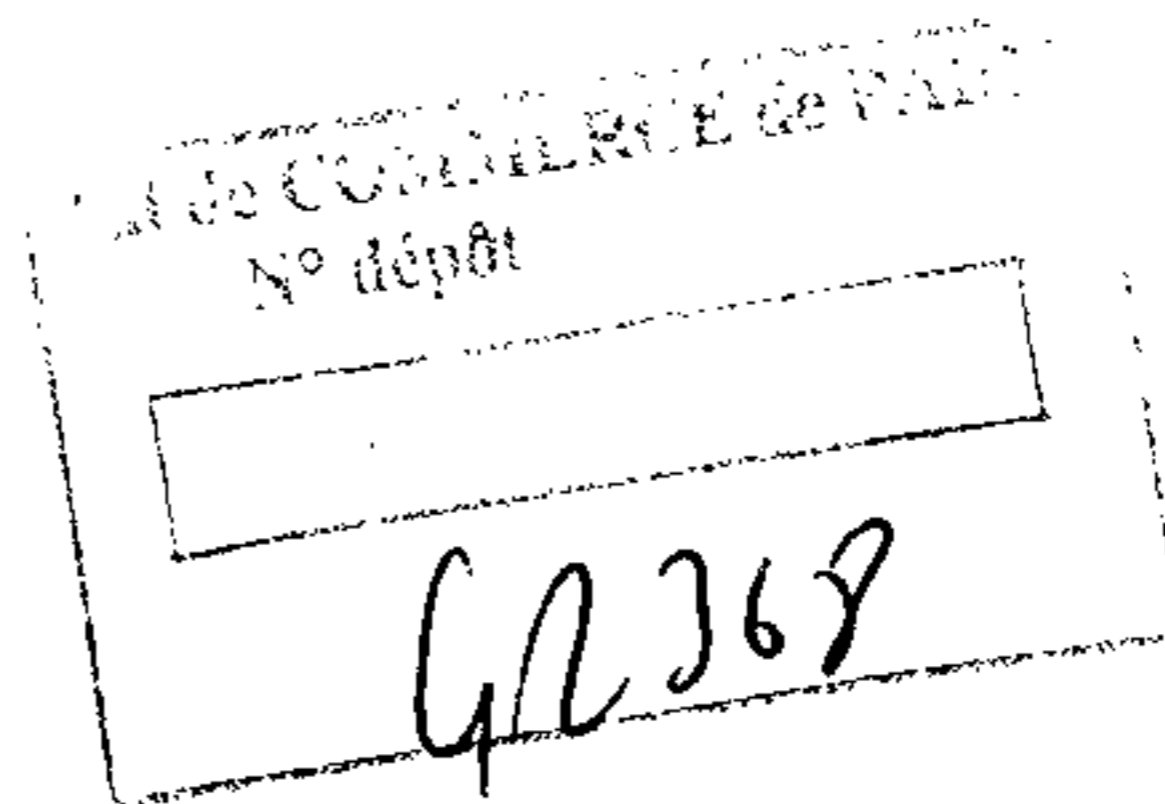
SA au capital de 1 200 000 Francs

150, Boulevard Masséna

75013 PARIS

RCS PARIS B 652 041 146

650 5774.



L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept,

Le vingt-trois Juin à 18 heures,

Les actionnaires de la société anonyme FERCO au capital de 1 200 000 F se sont réunis au siège social 150 Boulevard Masséna - 75013 PARIS, sur convocation du Conseil d'Administration avec l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 1996,
- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

En entrant en séance, les actionnaires signent la feuille de présence.

Monsieur Albert LAMANTOWICZ, Président Directeur Général, demande à Monsieur Daniel FORESTIER et Monsieur Maurice ABIDH de bien vouloir occuper les fonctions de scrutateurs à Monsieur Jean-Luc DESLANDES de bien vouloir être le secrétaire de la séance.

Messieurs Daniel FORESTIER, Maurice ABIDH et Jean-Luc DESLANDES acceptent ces fonctions, et après avoir arrêté la feuille de présence constatent que 8 actionnaires propriétaires de 12 000 actions sont présents ou représentés sur les douze mille actions constituant le capital social.

Le quorum réuni, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Claude MADOUR, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

UFA
[Signatures]

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée, les documents mis à la disposition des Actionnaires, et notamment :

- Les statuts,
- Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 1996,
- Le rapport de gestion du conseil d'Administration et le tableau financier,

Le Président déclare l'Assemblée ouverte et lit ensuite le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux Comptes.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture des rapports du conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, lesdits rapports sont approuvés ainsi que les comptes au 31 Décembre 1996 faisant apparaître

un bénéfice après impôt sur les sociétés de **504 782,36 F**

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*.

DEUXIEME RESOLUTION

Quitus est donné aux membres du Conseil d'Administration pour leur mandat exercé pendant l'exercice 1996.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*.



TROISIEME RESOLUTION

Les conventions visées à l'article 101 de la Loi sur les sociétés commerciales sont approuvées telles que décrites dans le rapport du commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à *d'unanimité*, les Administrateurs concernés ne prenant pas part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

Le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 1996 est affecté comme suit :

La Réserve Légale est complètement dotée.	
Réserve réglementée des plus-values à long terme	100 796,00
Report à Nouveau	403 986,36

504 782,36

Puis de distribuer un dividende de <u>480 000 F</u>	
par prélèvements sur le Report à Nouveau	403 986,36
et sur les "Autres Réserves"	76 013,64

480 000,00

Le dividende sera de 40 F par action augmenté d'un Avoir Fiscal de 20 F.

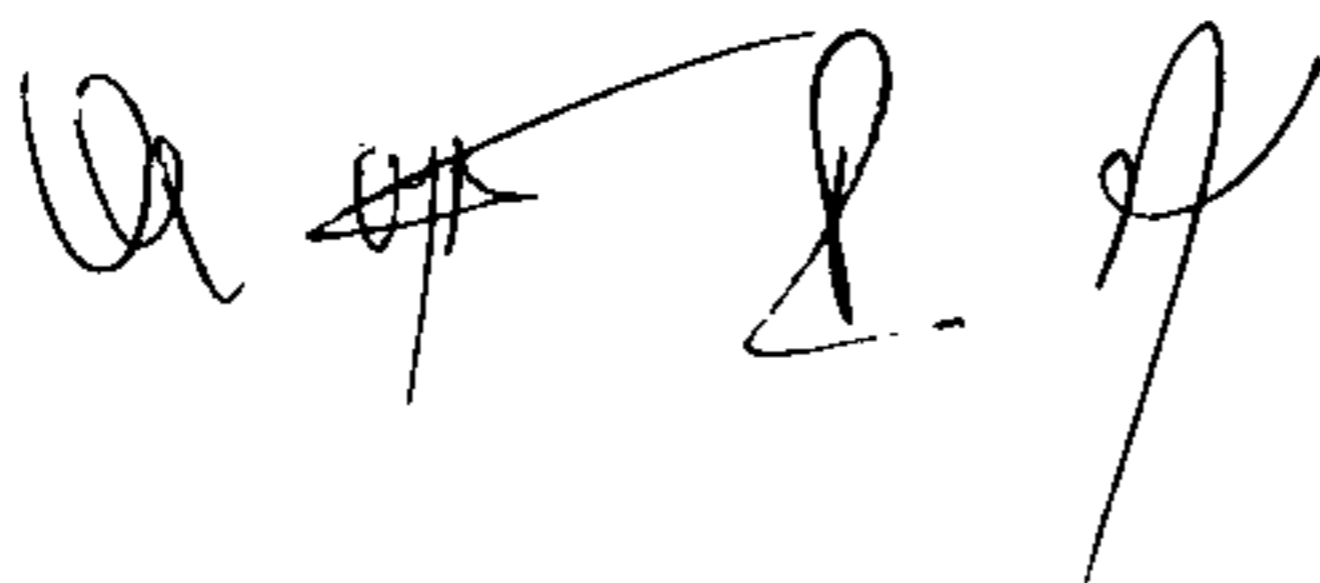
L'assemblée prend acte que les dividendes des exercices précédents s'élevaient respectivement à :

1993 : 35 F auquel était attaché un avoir fiscal de 17,50 F

1994 : 45 F auquel était attaché un avoir fiscal de 22,50 F

1995 : 40 F auquel était attaché un avoir fiscal de 20,00 F

Cette résolution est adoptée à *d'unanimité*



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate que le Commissaire aux comptes titulaire Monsieur Pierre LAFONTA ayant démissionné, Monsieur Claude MADOUR suppléant est devenu ipso facto Commissaire aux Comptes titulaire jusqu'à la fin du mandat soit jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2000.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée nomme en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2000 :

Monsieur Guy GODEAU
209 Boulevard Voltaire - 75011 PARIS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée nomme 2 nouveaux Administrateurs :

Monsieur Maurice ABIDH
3 Rue Etienne Méhul - 94220 CHARENTON LEPONT

Monsieur Jean-Luc DESLANDES
1 Rue des Plants de Catelaine - 78420 CARRIERES SUR SEINE

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2002.

Les nouveaux Administrateurs déclarent accepter ce mandat et n'être frappé d'aucun cas d'incompatibilité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

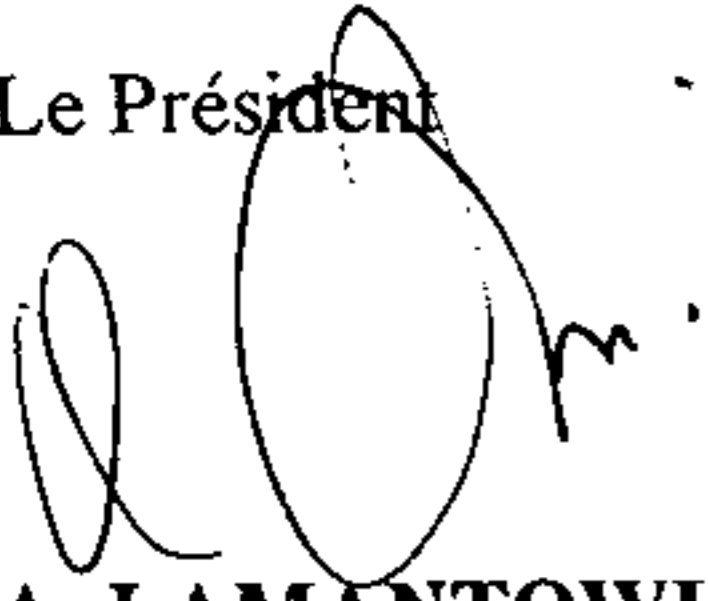
HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes afin de faire toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 30, le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau, après lecture.

Le Président

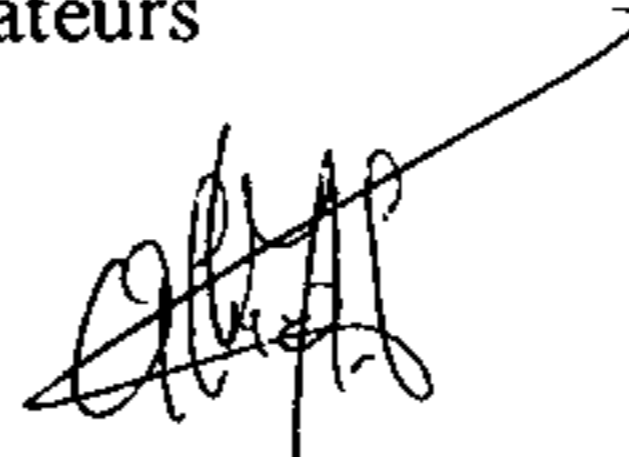


A. LAMANTOWICZ

Les Scrutateurs

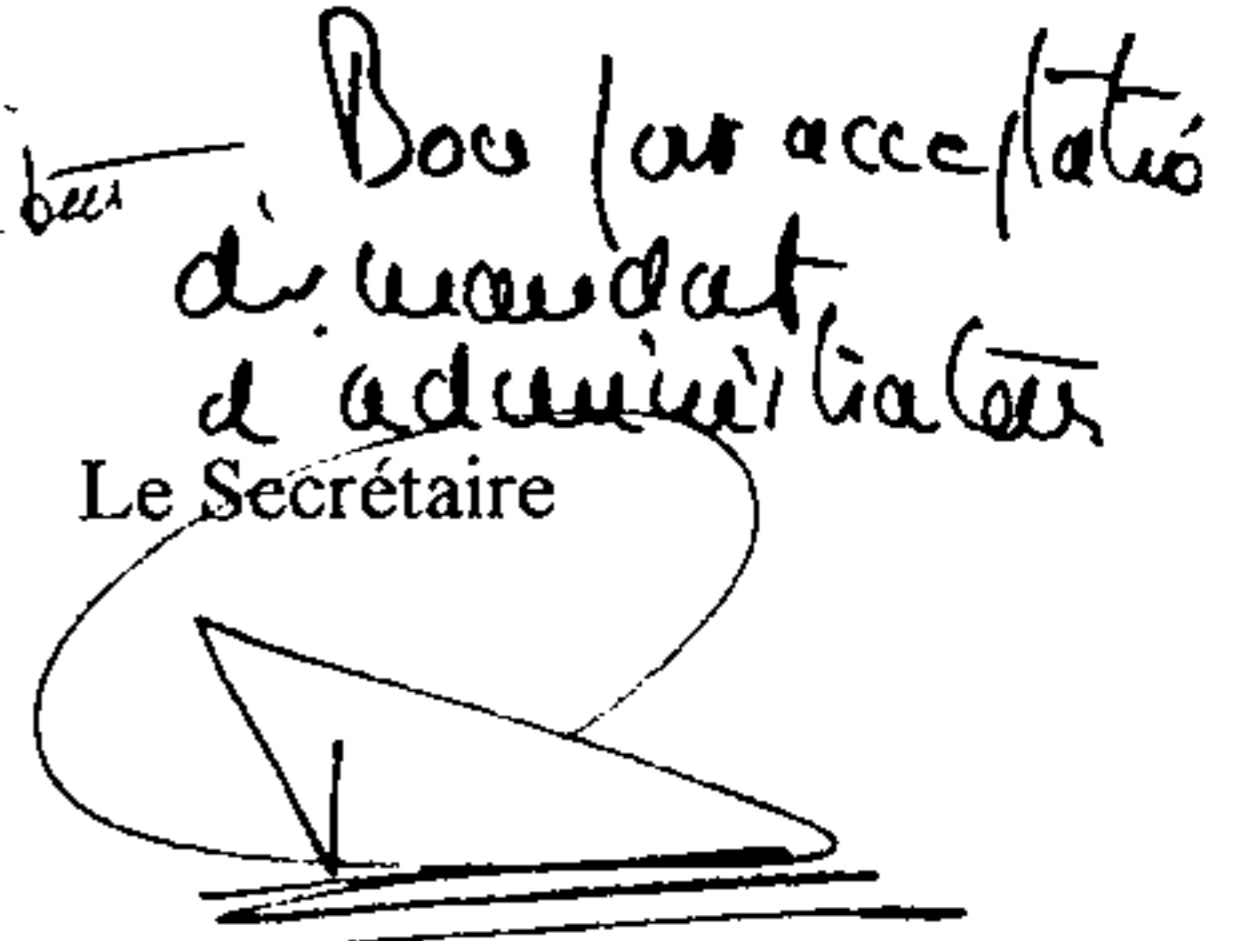


D. FORESTIER



M. ABIDH

Le Secrétaire

*Bon pour acceptation
de mandat d'administrateur*
*Bon pour acceptation
de mandat
d'administrateur*


J.L. DESLANDES

Certifié conforme

